



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°6/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Chemin d'Evreux
Pendant la durée des travaux
Fermeture à la circulation avec mise en place d'une déviation

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation « reprise traversée de chaussée en enrobé à chaud »

A R R E T E

Article 1^{ER}: La circulation sera restreinte pendant la durée « des travaux reprise traversée de
chaussée en enrobé à chaud », chemin d'Evreux à partir du 3 mai 2024.
- mise en place d'une déviation.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité du
chemin d'Evreux.

Fait à IVILLE,
Vendredi 3 mai 2024,
Le maire,
Jean-Paul LEGENDRE

